

Plan Equilibre 2023-2026

Mesures 105a et 105b – Pourcentage sur les salaires des employés de l'Etat et du paraétatique

Minorité de la commission / Rapporteur : RCI

La minorité de la commission « se serait bien passée » d'une nouvelle mesure touchant au personnel de l'Etat et des institutions paraétatiques, car les efforts fournis par la fonction publique au sens large ne sont pas négligeables depuis près de trente ans. Malgré cela, certains élus manifestent toujours leur mécontentement en s'en prenant à la fonction publique jurassienne, qui, à leurs yeux, serait la responsable de tous les maux en matière de finances publiques.

Pourtant, les employés du secteur public ont contribué à de nombreuses reprises aux différents salves d'économies. Permettez-moi donc de vous soumettre à un bref exercice de mémoire... en vous rappelant par exemple :

- Les discussions récentes sur le budget 2023 et la compensation partielle du renchérissement à hauteur de 2,08% au lieu de 4,16% représentent un montant de 5,3 millions ;
- En 2017, suite à une Convention signée entre le Gouvernement et la Coordination des syndicats (CDS), l'échelle des traitements a été réduite de 1,5%, rapportant ainsi 4 millions par année. La Convention prévoyait que cette réduction devait être effacée jusqu'en 2020, ce qui ne fut jamais le cas. Parallèlement, et jusqu'en 2022, la compensation du renchérissement n'a jamais été accordée ;
- En 2014, le programme OPTIMA a supprimé environ 90 emplois dans la fonction publique jurassienne ;
- On pourrait encore rappeler qu'en 2008, parmi les cinquante-et-une mesures d'assainissement, plusieurs ont touché la fonction publique ;
- Bref, je m'arrête là et je ne vous parlerai pas de la ponction salariale progressive qui a touché la fonction publique en 1993 et les 4 années suivantes.

Tout cela pour vous dire que lorsque l'on insiste sur le poids que représentent les charges de personnel dans le budget cantonal, on constate en fait que de nombreux efforts ont déjà été faits et qu'on ne peut pas ignorer que les charges en personnel se montait à 55% des charges réelles de fonctionnement en 1980, mais qu'elles ne représentent plus que 27% dans les comptes 2022. Leur poids a simplement été divisé par deux. Et encore faut-il préciser que les dépenses en lien avec la pandémie et la gestion de la crise ukrainienne ont fait remonter provisoirement cette proportion.

Mais passons... nous sommes en 2023 et la minorité a pris acte qu'au vu de la situation délicate des finances cantonales, le dispositif constitutionnel du « frein à l'endettement », que nous trouvons trop rigide (notre avis n'a pas changé), nous imposait de trouver des solutions à très court terme. De plus, il faut aussi rappeler le principe admis à la base du Plan Equilibre : tout le monde doit participer aux efforts, employés du secteur public y compris.

Ainsi, nous avons dû nous résoudre à une mesure sur le personnel de l'Etat et des institutions paraétatiques qui prendra la forme d'une « contribution sur les salaires ». A l'instar de la majorité, la minorité est entrée en matière pour une contribution limitée dans le temps. *En effet, compte tenu des incertitudes de toutes sortes (BNS, BAT, contexte international) ainsi que de l'arrivée de Moutier et de la modernisation de l'Etat en cours (dont les premiers effets sur les RH sont attendus à moyen terme : nombre d'EPT, abandon de certaines prestations, numérisation, etc.), il sera important de réévaluer la situation RH et des charges du personnel après les exercices 2024, 2025, 2026.*

Si elle s'accorde sur le montant à économiser via la contribution salariale, une minorité de la commission diffère sur les modalités pour y parvenir. En effet, nous sommes d'avis qu'il est indispensable de tenir compte de la capacité financière/contributive des employés en question. Car il faut bien admettre que la mesure représentera un nouveau coup sur le pouvoir d'achat des employés de l'Etat et donc tout particulièrement pour les premières classes salariales de l'échelle de traitement.

La minorité vous propose donc une réduction de 1% pour les salaires mensuels bruts jusqu'à 7'000 francs et de 2% pour les rémunérations supérieures.

Fort de ces considérations, je vous invite à soutenir la proposition de la minorité.